



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1988

SEANCE DU MERCREDI 11 MAI 1988

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Excusés</i>	2
<i>Démission de deux membres de l'Exécutif</i>	2
<i>Election de deux membres de l'Exécutif en remplacement des deux membres démissionnaires</i>	2
Orateurs : Mme la Présidente, MM. Lagasse, De Decker, S. Moureaux, Cools, Biefnot, Simons, A. Antoine, Degroeve, Detremmerie, Clerfayt, Klein.	
<i>Prestation de serment des membres de l'Exécutif</i>	6

La séance est ouverte à 10 h 05 m.

M. Donnay, secrétaire, prend place au bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

M. Hazette, retenu par d'autres devoirs, MM. Du bois et Tasset, empêchés, et M. Dehousse, pour raisons de santé.

DEMISSION DE DEUX MEMBRES DE L'EXECUTIF

Mme la Présidente. — Par des lettres datées du 8 mai 1988, MM. Philippe Moureaux et Robert Urbain m'ont fait parvenir leur démission en qualité de membres de l'Exécutif de la Communauté française.

Ces deux démissions résultent de leur nomination en qualité de membres du gouvernement national et me sont adressées en application de l'article 61 de la loi spéciale du 8 août 1980 qui dispose : « Nul ne peut être à la fois membre d'un Exécutif et membre du gouvernement national. »

ELECTION DE DEUX MEMBRES DE L'EXECUTIF EN REMPLACEMENT DES DEUX MEMBRES DEMISSIONNAIRES

Mme la Présidente. — La démission en qualité de membres de l'Exécutif de MM. Philippe Moureaux et Robert Urbain ayant été notifiée au Conseil, il nous appartient de faire application de l'article 73 de la loi spéciale qui dispose que « si un ou plusieurs membres de l'Exécutif sont démissionnaires, il est pourvu sans délai à leur remplacement ».

C'est la raison pour laquelle, et en accord avec la conférence des présidents qui s'est prononcée à cet égard, j'ai convoqué la présente séance par télégramme de manière à nous réunir aussi rapidement que possible.

Les deux membres démissionnaires avaient été élus par notre Conseil sur une liste où ils figuraient respectivement en première et en troisième places. Ce sont ces deux mandats qu'il nous appartient aujourd'hui de pourvoir.

Je vous rappelle qu'aux termes des articles 59, 60 et 61 de la loi spéciale de réformes institutionnelles, les membres de l'Exécutif sont élus par le Conseil en son sein.

Notre choix doit aussi tenir compte de la présence obligatoire au sein de l'Exécutif d'un membre au moins qui appartient à la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

La loi prévoit que si une liste présentant des candidatures et signée par la majorité absolue des membres du Conseil est déposée, les candidats portés sur cette liste sont proclamés élus. A défaut d'une telle liste, il est procédé à des élections séparées pour chaque mandat à pourvoir.

Je viens d'être saisie d'une liste comportant deux noms de candidats, signée par 89 membres du Conseil, soit la condition de majorité absolue prescrite par la loi.

Ces noms sont, dans l'ordre :

1. M. Valmy Féaux;

3. M. Charles Picqué.

Nous pouvons constater que l'un de ces membres, à savoir le troisième de la liste, appartient effectivement à la région de Bruxelles-Capitale.

Dans ces conditions, la liste ainsi déposée répond à toutes les conditions prescrites par la loi spéciale du 8 août 1980.

En conséquence, au nom du Conseil de la Communauté française, je proclame, selon le rang suivant :

1. M. Valmy Féaux;

3. M. Charles Picqué.

élus en qualité de membres de l'Exécutif de la Communauté; dès à présent, je désire leur adresser mes chaleureuses félicitations et leur souhaiter un travail fécond dans l'exercice de leurs fonctions où ils rejoignent le membre de l'Exécutif qui est resté en place, M. Jean-Pierre Grafé. (*Applaudissements sur les bancs du PS, du PSC et sur quelques autres bancs.*)

La parole est à M. Lagasse.

M. Lagasse. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le FDF a signé la présentation qui a pour objet le remplacement de MM. Moureaux et Urbain par MM. Féaux et Picqué comme membres de l'Exécutif, et je saisis l'occasion qui m'est donnée pour adresser publiquement à ceux-ci mes vives félicitations.

Mais nous désirons expliquer clairement la portée de notre démarche afin de prévenir tout malentendu. C'est pourquoi, je répéterai, en y insistant et en le développant, ce que j'ai eu l'occasion de dire hier matin à Namur lorsque, au Conseil régional wallon, j'ai apposé ma signature sur la présentation de MM. Anselme et Hismans qui remplacent MM. Coëme et Busquin à l'Exécutif régional.

L'accord de majorité signé le 29 janvier dernier par le FDF, le PSC et le PS, ne concerne et n'a jamais concerné que la Communauté et la Région.

Cet accord du 29 janvier nous paraît plus important que jamais dans le contexte politique nouveau qui vient d'être créé par le Pacte Dehaene, conclu sans nous et contre nos idées, au plan national, et qui, sur plusieurs points, est à nos yeux inacceptable.

M. De Decker. — Vous vous en faites les complices !

M. Lagasse. — Il importe donc de tout mettre en œuvre pour assurer l'application de notre accord du 29 janvier dans toutes ses parties. Et il en est ainsi particulièrement dans quatre domaines qui nous paraissent essentiels ici à la Communauté.

Premier domaine : en ce qui concerne l'accroissement nécessaire de l'autonomie de notre Communauté française, ce qui est envisagé par le gouvernement central nous paraît très insuffisant et les lignes directrices du préambule de l'accord de janvier méritent donc d'être rappelés.

On peut les résumer en trois points :

Premièrement : application sans délai par la Communauté de la plénitude de ses compétences inscrites dans la législation de 1980. Il n'y aurait aucune raison

de retarder l'application de ce principe sous prétexte que le gouvernement central compte revoir la législation de 1980, ainsi que la Constitution.

Deuxièmement : là où il y a incertitude ou controverse concernant la compétence de la Communauté, engagement de faire prévaloir une interprétation extensive...

M. S. Moureaux. — Vous êtes pour l'extension des compétences quand même ?

M. Lagasse. — Nous y sommes bien sûr favorables, et c'est pourquoi prochainement, nous interrogerons donc le ministre chargé des Relations internationales sur ce qu'il a fait et sur ce qu'il compte faire à cet égard.

Troisièmement, et ceci n'est pas le moins important : élargir et approfondir les compétences régionales et communautaires, accroître les moyens de notre Communauté comme ceux de la Région wallonne et préparer les modifications de la Constitution et de la loi du 8 août 1980 par une commission spéciale au sein de notre Conseil.

Le second domaine que je veux évoquer, concerne une politique progressiste en matière sociale et dans le secteur de la santé. Qu'indique l'accord de janvier dernier à cet égard ? Je vous en cite quelques extraits : « Mener une action énergique et déterminée pour réduire les inégalités de tous ordres. » Et on cite très spécialement le soutien à apporter aux CPAS — y compris, est-il dit, aux CPAS de Bruxelles. « Développer l'information en matière familiale, ... améliorer l'intégration des personnes handicapées, ... développer les centres de santé intégrés » — ces centres qui ont été privés de base décentralisée et qui doivent donc, le plus rapidement possible, faire l'objet d'un nouveau décret.

Si nous comparons cette volonté « d'apporter du cœur à la politique sociale » à ce qu'on trouve dans la déclaration de Martens VIII, nous devons constater qu'il est temps de voir ce qui a été fait par la Communauté et ce que compte faire prochainement l'Exécutif.

Troisième domaine : en ce qui concerne Bruxelles, rappelons ce qui est proclamé dans la déclaration du 29 janvier dernier. Je cite de nouveau textuellement : « Coopérer avec la Région wallonne et avec la Région bruxelloise, particulièrement dans les divers domaines où il existe une complémentarité de compétences, ... Affirmer ainsi l'existence de la Communauté Wallonie-Bruxelles ... Plus que jamais » — c'est toujours une citation — « la Communauté française doit consolider sa présence à Bruxelles et il faut renforcer le rayonnement de la culture française dans la Région bruxelloise ... »

Vous savez aussi que, plus spécialement pour ce qui est des associations et institutions monocommunitaires à Bruxelles, il est prévu formellement d'appliquer le décret du 1^{er} juillet 1982, de prendre, sans délai, les arrêtés nécessaires, de développer l'information pour que les responsables de ces institutions bruxelloises puissent opter pour le système monocommunitaire.

Et puis, quatrième domaine, et ce n'est pas le moins important : en ce qui concerne les communes à statut spécial et les mandataires francophones de ces communes — chacun sait qu'il s'agit d'abord de Fouron et des communes de la périphérie bruxelloise — diverses dispositions annoncées par le nouveau gouvernement central étant tout à fait négatives et inacceptables, il est évident qu'il faudra que notre Communauté intensifie son action dans le sens qui a été annoncé et promis dans l'accord du 29 janvier dernier.

Ici encore, je vais citer les engagements qui ont été pris par nos trois partis de la majorité communautaire

et régionale : « La défense de tous les droits des francophones de Bruxelles, de Fouron, de la périphérie bruxelloise constituera une priorité fondamentale de l'action de la nouvelle majorité. » Et on cite : « Droits individuels et droits collectifs des francophones et de leurs mandataires, droits politiques, droits culturels, droits sociaux ... »

M. De Decker. — Vous rêvez, monsieur Lagasse. C'est déjà trop tard ! Ils ont tout cédé !

M. Lagasse. — « Cette volonté trouvera notamment son prolongement dans les faits par les moyens juridiques adéquats. » Il s'agit donc d'initiatives à prendre par notre Communauté.

Je cite toujours le texte de l'accord : « Les habitants des communes de Fouron et de la périphérie bruxelloise doivent pouvoir marquer leur appartenance à la Communauté française. A cette fin, l'Exécutif soutiendra les activités des associations et des organisations volontaires dans ces communes, qu'il s'agisse notamment de sport, de culture ou d'enseignement. »

Monsieur le ministre — je dois encore employer le singulier pour le moment, puisque vous êtes encore seul au banc de l'Exécutif —, le 29 janvier dernier, le FDF a pris des engagements formels sur les points que je viens de rappeler. Le PSC et le PS, au niveau de la Communauté et de la Région, ont pris les mêmes engagements. Il doit être clairement compris que le FDF œuvrera pour faire aboutir ces engagements, et il combattra par tous moyens tout ce qui y est contraire. Pour réaliser cet accord du 29 janvier, constatons-le, diverses initiatives ont déjà été prises par l'Exécutif, mais elles doivent être poursuivies et même accélérées. En ce sens, je voudrais citer quelques exemples.

1. Une cellule d'information des habitants francophones de la périphérie et de Fouron est dès à présent mise sur pied auprès du secrétariat général de la Communauté. C'était un engagement très explicite contenu dans l'accord du 29 janvier. Il faut que cette cellule devienne opérationnelle dans les prochains jours. Elle devra pouvoir compter sur des instruments d'information à adresser à la population et il faudra prévoir au budget les crédits nécessaires à son action.

2. Pour l'application du décret de 1982 relatif aux institutions sociales monocommunitaires à Bruxelles, et pour son extension à divers secteurs, un groupe de travail est dès à présent constitué ; mais il doit proposer des arrêtés d'exécution et cela dans les tout prochains jours.

3. Un soutien financier a déjà été apporté par notre Communauté à une commune de la périphérie bruxelloise ainsi qu'à la commune de Fouron, lorsque des interventions de la tutelle flamande ont menacé leur bon fonctionnement. Mais il faudra que le prochain budget augmente les crédits consacrés à cette action.

4. La commission bruxelloise au sein du Conseil de la Communauté française doit reprendre ses travaux le plus tôt possible et, parallèlement, les élus francophones de Bruxelles — c'est-à-dire ceux qui, le 13 décembre dernier, ont été désignés par les électeurs de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, y compris donc les électeurs francophones de la périphérie — doivent être « régulièrement convoqués pour examiner toutes les questions concernant la région de Bruxelles ». Et qu'on ne vienne pas nous dire que, l'année prochaine, il y aura un Conseil régional bruxellois qui rendrait inutile l'application de ce point de l'accord du 29 janvier dernier. Tous les élus francophones bruxellois doivent se réunir avec la participation non seulement de notre Exécutif communautaire mais aussi des membres francophones de l'Exécutif bruxellois dans sa forme actuelle.

M. De Decker. — C'est trop tard, monsieur Lagasse. Ils ont déjà cédé tout cela !

M. Lagasse. — 5. La commission spéciale créée par notre Conseil pour l'élargissement des compétences et l'accroissement des moyens de notre Communauté doit, ainsi qu'il est expressément prévu dans l'accord, examiner l'extension des compétences, notamment à la Coopération au Développement. C'est une priorité.

6. En ce qui concerne les services de la Communauté française qui sont à la disposition de la population, en matière sportive par exemple, ils doivent être rendus accessibles aux jeunes francophones des Fouron et des communes périphériques, et l'information nécessaire doit être assurée.

7. Un décret a été adopté il y a un an par notre Communauté pour protéger les mandataires francophones, en application de la Convention de New York. M. De Decker s'en souvient-il ?

M. De Decker. — C'est un très bon décret !

M. Lagasse. — Ce décret ayant fait l'objet d'un recours, notre Exécutif doit continuer à en assurer la défense devant la Cour d'arbitrage.

M. De Decker. — Absolument.

M. S. Moureaux. — Etes-vous dans la majorité ou dans l'opposition ?

M. De Decker. — Dans les deux à la fois !

M. Lagasse. — Je pourrais continuer cette énumération qui, je le répète, se réfère à divers extraits des engagements pris le 29 janvier dernier. Mais, rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de faire maintenant un relevé complet. Je terminerai en rappelant deux points très explicites de cet accord.

Il s'agit tout d'abord de l'intention de notre Conseil de la Communauté française de consulter les francophones des communes à statut spécial pour les différentes questions qui les concernent directement ou indirectement. Vous vous souviendrez que l'accord cite expressément la consultation du Groupement des élus de la périphérie.

Ensuite, il y a l'engagement pris par l'Exécutif d'intervenir pour les procédures de prévention des conflits, chaque fois que des projets, au Parlement central ou au *Vlaamse Raad*, porteraient gravement atteinte aux intérêts des francophones de la périphérie et des Fouron. Cela conserve toute son importance aujourd'hui.

M. De Decker. — Ah, si vous aviez raison !

M. Lagasse. — Je songe entre autres à une série d'initiatives dont nous avons pris connaissance au Parlement central, et qui ont été prises par un certain M. Valkeniers.

Je m'adresse à présent à la fois à M. Grafé qui est membre de l'Exécutif et à ceux qui, dans quelques instants, après la prestation de serment, prendront le relais de M. Moureaux et de M. Urbain. Il est évident que les changements fréquents des responsables aux postes ministériels ne sont pas une chose heureuse. Il n'est pas étonnant que les observateurs politiques et les journalistes n'envisagent cette situation qu'en pratiquant l'humour. Mais, au-delà de toute raillerie, je désire insister ici, de la façon la plus claire, sur les engagements pris par l'Exécutif mis en place il y a trois mois

et j'interroge le nouvel Exécutif. Sur les divers points que j'ai évoqués, il faut que les choses soient claires dans l'esprit de chacun.

M. De Decker. — On vous a trahi sur ces points, monsieur Lagasse, et vous ne voulez pas le comprendre.

M. Lagasse. — Je vous écouterai avec attention tout à l'heure, monsieur De Decker. Je vous demande encore une minute d'attention. Cela vous intéressera, j'en suis persuadé.

C'est pour qu'il y ait une clarification que nous déposerons incessamment sur le bureau de Conseil des propositions qui permettront à chacun de prouver que ses intentions ne reposent sur aucune équivoque.

Par ailleurs, la discussion très prochaine du budget donnera l'occasion au nouvel Exécutif de dire ce qu'il compte faire pour traduire en actes les promesses faites le 29 janvier, par le PS et par le PSC, dans l'accord qu'ils ont conclu avec le FDF. (*Applaudissements sur les bancs du FDF.*)

Mme la Présidente. — Monsieur De Decker, vous brûlez de prendre la parole. Je vous la donne.

M. De Decker. — Madame la Présidente, messieurs les membres de l'Exécutif, chers collègues, je voudrais d'abord féliciter les « bientôt » nouveaux membres de l'Exécutif. Je leur souhaite bonne chance. Ils en auront besoin.

Nous vivons les heures les plus honteuses de l'histoire de notre Communauté. (*Protestations sur les bancs socialistes.*)

Hier, à Namur, M. Gendebien a déploré avec raison que ceux qui, il y a quelques mois encore, dans l'opposition, plaidaient pour la revalorisation de l'institution parlementaire et des fonctions politiques aient aujourd'hui transformé les Exécutifs régional et communautaire en gares de triage.

Je condamne, pour ma part, le comportement partitocratique qui consiste à transformer nos institutions en éléments d'un gigantesque jeu de chaises musicales. Malheureusement, la chanson qu'on nous chante est celle de la trahison généralisée.

Je me réjouis donc que M. Philippe Moureaux ait quitté ses fonctions de ministre-président de notre Communauté. Il n'en était plus digne. (*Protestations sur les bancs socialistes.*)

De toute manière, au mépris de la Charte des partis francophones, notamment de la Charte de la périphérie, après avoir abandonné les Fouronnais et les 120 000 francophones de la périphérie bruxelloise à une flamanisation lente mais certaine, M. Moureaux préfère aujourd'hui gérer la future région-croupion de Bruxelles en équipe avec le pire ennemi des Bruxellois. (*Tumulte sur les bancs socialistes.*)

M. Cools. — Taisez-vous, Manneken-Pis !

M. De Decker. — Il sera donc en bonne compagnie à la tête d'une équipe digne de lui.

Au-delà de l'écœurement, je voudrais également souligner à regret la grande déception qui m'a envahi après avoir entendu le lamentable discours de M. Lagasse, qui, en une demi-heure, n'est pas parvenu à nous faire comprendre s'il est dans la majorité ou dans l'opposition. En tout cas, à vous entendre, monsieur Lagasse, et à voir Mme Spaak confortablement installée dans son siège de présidente, il semble que le FDF ne veuille pas renoncer à son accord politique avec un parti socialiste scélérat ! (*Protestations sur les bancs socialistes.*)

En maintenant cet accord et en ne le dénonçant pas avec fracas, le FDF se fait le complice et le coauteur de la plus grande trahison politique de l'histoire de notre Communauté. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. Cools. — De la dignité, monsieur De Decker !

M. De Decker. — J'exprime le sentiment de la population, monsieur Cools. (*Colloques entre M. Cools et M. De Decker.*)

Mme la Présidente. — Messieurs, je vous invite à un peu plus de calme. Vous vous croyez à la Chambre ! (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Monsieur Cools, je vous demande de vous calmer.

La parole est à M. Biefnot.

M. Biefnot. — Madame la Présidente, l'ordre du jour, que nous n'avons d'ailleurs pas à approuver, comporte un seul point : le remplacement de deux membres de l'Exécutif. C'est un ordre du jour de droit !

Vous êtes en possession d'une liste signée par une majorité des membres du Conseil de la Communauté française. Je ne nie pas à M. De Decker le droit de faire les déclarations qu'il veut faire, mais nous n'entrons pas dans la polémique ni dans le débat d'autant que les propos peu courtois qu'il vient de tenir sont peu dignes d'un parlementaire. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Mme la Présidente. — Il reste trois orateurs inscrits : M. Simons, M. A. Antoine et M. Detremmerie.

M. Biefnot. — D'accord, madame la Présidente, mais je veux dire qu'il ne s'agit pas d'entamer un débat. On peut faire les déclarations que l'on désire mais la polémique n'est pas de mise. Notre ordre du jour ne permettant pas le débat, il convient uniquement de vérifier si une majorité de notre assemblée vous propose bien une solution alternative à la situation créée par la démission de deux membres de l'Exécutif.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simons.

M. Simons. — Madame la Présidente, je répondrai d'abord à M. De Decker. Je trouve extraordinaire que le PRL s'acharne à dire qu'il faudrait être plus honnête... plus honnête que lui-même sans doute ! Le parti n'a jamais été très brillant, en effet, dans l'honnêteté politique. Disons les choses clairement.

Vous m'amusez beaucoup, monsieur De Decker, à faire la morale aux autres, d'autant plus que le nouveau ministre, qui va prêter serment dans quelques instants, fait alliance, dans sa commune, avec votre parti !

Quant à dire qu'il est honteux que M. Moureaux nous ait quittés, qu'il s'agisse de M. Féaux, de M. Coëme, de M. Moureaux, ou de tout autre, importe peu pour moi. Ils font toujours les choses aussi bien, ou aussi mal ! Ce ne sont pas les personnes qui m'intéressent, mais la politique qu'elles mènent. M. Moureaux n'a pas été plus honteux que n'importe qui. Vous employez là des mots tout à fait excessifs. Je vous rappelle que M. de Donnée a tenu des propos horribles pour Bruxelles, juste avant les élections.

La proposition — sur laquelle nous ne sommes pas d'accord — qui a été faite par la majorité, par M. Dehaene, est tout de même moins mauvaise que celle qui a été présentée au sein de l'Exécutif national, dominé, étouffé par une majorité de Flamands, avec des

secrétaires d'Etat, notamment un PVV, donc quelqu'un de chez vous, qui n'habitait pas la région bruxelloise ! (*Applaudissements sur les bancs socialistes et Ecolo.*)

Il est donc malaisé d'imaginer une seule seconde que vous soyez en droit de nous faire la morale.

M. de Donnée a étouffé la Région bruxelloise et seul M. Hatry a réussi à faire encore moins bien.

Ce qui m'amuse aussi énormément est de voir M. Cools et M. De Decker se prendre, comme le disait un Premier ministre français, pour « des petits roquets ».

Nous ne sommes pas à la Chambre. Nous pouvons essayer de garder un minimum de calme et d'éviter autant que possible, suivant la formule, de dire des choses qui ne sont pas. (*Protestations de M. De Decker.*)

Mme la Présidente. — Monsieur De Decker, vous avez eu la parole. Laissez-la maintenant à M. Simons.

M. Simons. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, « Ils arrivent, planent et passent. Où vont-ils, qui sont-ils ? Ils sont avant tout des fils de la chimère. » Des oiseaux de passage de Jean Richepin, ministres-météores à la Communauté française.

L'institution ne sort pas grandie quand ses postes ministériels sont considérés seulement comme des rampes de lancement vers le gouvernement national. Le travail n'y est pas sérieusement fait.

Pauvre Communauté française qui s'affirme si difficilement, si mal aussi !

Qu'il me soit permis d'imaginer, dans cette enceinte où la culture française a ses droits, cette politesse que M. Moureaux aurait sûrement voulu dire à Mme Spaak avant de la quitter, avant de nous quitter aussi, pour se placer, oiseau de passage, sous la bienveillante aile protectrice de M. Martens :

« N'accablez point, madame, un prince malheureux,
Il ne faut point ici nous attendre tous deux.

Un trouble assez cruel m'agite et me dévore,
Sans que des pleurs si chers me déchirent encore.

Rappelez bien plutôt ce cœur qui tant de fois
M'a fait de mon devoir reconnaître la voix.

Il en est temps. Forcez votre amour à se taire;
Et d'un œil que la gloire et la raison éclaire
Contemplez mon devoir dans toute sa rigueur.

Vous-même, contre vous, fortifiez mon cœur;
Aidez-moi, s'il se peut, à vaincre sa faiblesse,
A retenir des pleurs qui m'échappent sans cesse;
Ou, si nous ne pouvons commander à nos pleurs,
Que la gloire du moins soutienne nos douleurs;
Et que tout l'univers reconnaisse sans peine
Les pleurs d'un empereur et les pleurs d'une reine.
Car enfin, ma princesse, il faut nous séparer. »

Et je vous entend, madame la Présidente, répondre ceci :

« Ah ! cruel ! est-il temps de me le déclarer ?
Qu'avez-vous fait ? Hélas ? je me suis crue aimée. »

Cela dit avec humour. Mais, il me faut répéter que pour les Ecolo, le fait que deux ministres sur trois quittent aujourd'hui l'Exécutif après si peu de temps de travail, montre que ceux-ci ne considèrent pas notre assemblée comme ils l'auraient dû.

Je pense que, quand la majorité d'un Exécutif est remplacée par une autre, une nouvelle déclaration de l'Exécutif s'impose. (*Applaudissements sur certains bancs socialistes, sur les bancs Ecolo et de M. De Decker sur les bancs PRL.*)

Mme la Présidente. — Ah ciel, monsieur Moureaux !
(*Rires sur tous les bancs.*)

La parole est à M. André Antoine.

M. A. Antoine. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, quelques mois après la mise en place de notre Exécutif, nous sommes appelés aujourd'hui à présenter deux nouveaux membres en son sein.

Je profite de l'occasion pour féliciter M. le ministre Grafé d'avoir, seul, assuré la continuité de la politique de l'ancien Exécutif. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Il est exact que les deux éminents membres du parti socialiste ont dû nous quitter avec regrets, j'en suis convaincu, pour être appelés à d'autres destinées.

M. Moureaux, en son nom propre et au nom de ses deux collègues, se félicitait ce matin à la radio « d'avoir fait fonctionner la locomotive de l'Exécutif depuis son installation ». J'espère dès lors que les deux nouveaux ministres pourront très vite prendre ce train en marche car de très nombreux travaux, notamment budgétaires, les attendent et notre Exécutif ne pourrait souffrir d'erreurs d'aiguillage.

Ce sont en tout cas les vœux que, très sincèrement, je forme pour eux, d'autant plus que je retrouverai avec plaisir, à la tête de notre Exécutif, un autre Brabançon wallon.

Pour conclure, et sans verser dans la polémique, je ne comprends pas, à l'occasion de ce remplacement de charge ministérielle, ni les états d'âme de M. Lagasse, ni l'émotion démesurée de M. De Decker pour des problèmes que ces chefs de file qualifiaient hier de médiocres. (*Applaudissements.*)

M. Degroeve. — C'est un grand émotif !

Mme la Présidente. — La parole est à M. Detremmerie.

M. Detremmerie. — Madame la Présidente, chers collègues, il ne m'est pas possible de cosigner la présentation des candidats à l'Exécutif de la Communauté française, ni de voter pour eux. Ceci n'a rien de personnel.

Au contraire, je félicite les nouveaux membres de l'Exécutif et je leur souhaite un mandat efficace et fructueux.

Mais vous comprendrez que je ne puis en aucune façon m'associer à la majorité dans les circonstances présentes. Cela pourrait être interprété comme une approbation de la déclaration gouvernementale. Or, il va de soi qu'en aucun cas je ne pourrais approuver une déclaration gouvernementale qui change le statut de Comines.

M. Clerfayt. — Direz-vous cela cet après-midi à la Chambre ?

M. Detremmerie. — Bien sûr. Contrairement à vous. Vous n'avez même pas ce courage-là.

M. De Decker. — Exactement !

M. Detremmerie. — Cela a un rapport direct avec la Communauté française. En effet, la ville de Comines

échappera, en partie, à la Communauté française puisqu'un collège de dix gouverneurs pourra y exercer la tutelle et que des habitants de Comines pourront aller voter en Flandre.

Je ne veux pas m'étendre ici sur ce problème gouvernemental. J'aurai l'occasion, cet après-midi, de m'étendre bien plus longuement à ce sujet à la Chambre des représentants, mais je tenais à faire cette mise au point à la tribune de la Communauté française et j'espère que nombreux seront les membres de cette Communauté — je pense à vous d'ailleurs, monsieur Clerfayt — qui se montreront solidaires de la région de Mouscron-Comines. (*Applaudissements sur certains bancs du PRL.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Klein.

M. Klein. — Madame la Présidente, mes chers collègues, je n'ai pas l'habitude de monter à la tribune souvent et à tout propos. Je n'ai pas l'habitude non plus de donner des leçons de morale à qui que ce soit. Je voudrais simplement que notre collègue, M. Simons, retire les paroles qu'il a prononcées tout à l'heure en dénonçant la malhonnêteté du groupe libéral. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

Mme la Présidente. — Monsieur Klein, il n'y a pas de fait personnel.

Ce matin, nous en avons entendu des « vertes et des pas mûres », et ce de tous côtés. Si chacun se met à monter à la tribune pour faire retirer des paroles blessantes, il ne restera pas grand-chose de notre débat; ce sera le vide, je ne dis pas le bide, mais le vide. (*Applaudissements.*)

Monsieur Klein, je vous demande de relire les discours des uns et des autres, vous verrez que souvent, à mon avis, leur parole a dépassé leur pensée. (*Protestations de M. Klein.*)

PRESTATION DE SERMENT DES MEMBRES DE L'EXECUTIF

Mme la Présidente. — Nous allons procéder à la prestation de serment des deux ministres.

Conformément aux articles 62 et 65 de la loi spéciale du 8 août 1980, j'appelle solennellement à cette tribune les deux membres que notre assemblée vient de désigner.

J'invite donc MM. Valmy Féaux et Charles Picqué à prêter le serment prescrit : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

(*M. V. Féaux et M. Ch. Picqué prêtent le serment prescrit.*) (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — Je donne acte de leur prestation de serment à ces deux membres et j'invite le ministre élu en premier rang à réunir ses collègues à l'effet de désigner le président de l'Exécutif.

Mesdames, messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

— La séance est levée à 10 h 45 m.

Le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

COMMUNICATION DU GREFFE DU CONSEIL

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Mercredi 27 avril 1988

1. *Commission de Coopération entre la Communauté française et la Région wallonne*

1. Nomination des vice-présidents de la commission.
2. Examen du règlement d'ordre intérieur de la commission.

Présents :

MM. Guillaume (président), A. Antoine, F. Antoine, Barzin, Borremans, Daras, Dehousse, Ducarme, S. Moureaux.

Absents :

MM. Biefnot (excusé), Damseaux, Decléty, Detremmerie, Di Rupo, Mottard.

2. *Commissions réunies de Coopération entre la Communauté française et la Région wallonne*

1. Règlement d'ordre intérieur des Commissions réunies de Coopération.
2. Echange de vue sur l'ordre des travaux des Commissions réunies de Coopération.

Présents :

MM. Guillaume (président), A. Antoine, F. Antoine, Barzin, Borremans, Daras, Dehousse, Ducarme, S. Moureaux.

Absents :

MM. Biefnot (excusé), Damseaux, Decléty, Detremmerie, Di Rupo, Mottard.

Mardi 3 mai 1988

Commission des Affaires générales, du Règlement et de la Comptabilité

1. Proposition de décret confiant à la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles une mission d'information à l'attention des résidents étrangers dans la région bruxelloise, de M. Lagasse et Mme Spaak.
Rapporteur : M. A. Antoine.
2. Proposition de décret garantissant l'emploi du français en matière de publicité et d'information du consommateur, de M. Simons et consorts.
Rapporteur : M. Vandenhaute.
3. Proposition de décret relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs, de M. Lagasse et consorts.
Rapporteur : M. Defosset.
4. Proposition de décret portant organisation des consultations des habitants au niveau des communes, de M. Lagasse et Mme Spaak.
Rapporteur : M. Donnay.
5. Proposition de décret portant création de la fonction de commissaire à la sauvegarde des droits à la Communauté française de Belgique, de M. Olerfayt et consorts.
Rapporteur : M. A. Antoine.
6. Proposition de décret visant à changer la couleur de l'écharpe arborée par les échevins officiant dans les communes de la Communauté française, de MM. Happart et Albert.
Rapporteur : M. F. Antoine.
7. Proposition de résolution tendant à créer une commission spéciale chargée d'examiner les différents problèmes que pose l'afflux de réfugiés politiques et les solutions qui pourraient être apportées par l'Exécutif ou par le législateur communautaire, de M. Lagasse.
Rapporteur : M. Donnay.

Présents :

Mme Spaak (présidente), MM. Anselme, F. Antoine, Beaufays, De Raet (en remplacement de M. Biefnot), Donnay, Guillaume, Hazette, S. Moureaux, Simons, Defosset.

Absents :

MM. A. Antoine, Biefnot (excusé), De Decker, Dehousse, Klein, Vandenhaute (excusé).

Autres membres du Conseil présents :

MM. Gendebien et Lagasse.

Mercredi 11 mai 1988

1. *Commission de la Jeunesse et de la Formation permanente*

1. Proposition de résolution concernant la reconnaissance des organisations ayant le droit d'engager des objecteurs de conscience et l'affectation de ceux-ci, de MM. Simons et Daras.

Rapporteur : Mme Corbisier.

2. Proposition de décret créant une commission d'enquête sur la situation des mineurs tombant dans le champ d'application de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse et aux améliorations qui pourraient y être apportées, de M. Féaux et consorts.
3. Proposition de décret sur la promotion de l'éducation sanitaire dans le secteur parascolaire en vue de lutter contre toutes les dépendances dont souffrent les jeunes, en particulier la toxicomanie, l'alcoolisme et le tabagisme, de Mme Spaak et consorts.

Présents :

M. D'Hondt (président), Mme Corbisier, M. Daras.

Absents :

MM. A. Antoine, Defraigne, Y. Harmegnies, Hofman, Kubla, Marchal, Mme Onkelinx, MM. Picqué, Pouillet, Santkin, Toussaint, Vandenhoute (excusé).